Lisieux (14) : couvre-feu pour les moins de 13 ans durant tout l'été

11/07/2015 à 18h32

Depuis le 10 juillet 2015, le maire, Bernard Aubril, a mis en place un couvre-feu à Lisieux pour la période estivale.



[…] « J'ai horreur de l'expression couvre-feu. Je préfère parler d'une mesure de prévention pour les jeunes et les parents », nuance Bernard Aubril, le maire de Lisieux. **Depuis 2009, la mairie prend un arrêté interdisant la circulation des mineurs âgés de moins de 13 ans entre 22 h du et 6 h, dans un secteur donné. Le dispositif a été reconduit à l'identique et a débuté le 10 juillet 2015.**

Les mêmes secteurs et les mêmes horaires . « Nous évaluons conjointement avec la police si de nouvelles zones doivent être incluses dans le dispositif », indique Daniel de la Crouée, maire adjoint en cgarge de la sécurité. Le mineur de moins de 13 ans, qui veut ou doit se déplacer entre ces

horaires, doit être accompagné par l’un de ses parents ou par une personne majeure expressément habilitée. Tout contrevenant sera ramené chez lui par les services de police.

Au prétexte de « diminuer les problèmes d’insécurité » et de limiter les dégradations de biens publics, les forces de police se voient demandé de jouer un rôle de parents de substitution. Mais aux yeux du commandant Garcia, de la police de Lisieux, « on ne ramène pas plus d’enfants quand il y a l’arrêté. S’il y a un gamin de 5 ans qui traîne dans la rue à 6 h du matin, il est évident que nous allons le ramener chez lui, on n’a pas besoin d’un arrêté », souffle le commandant. […]

Source